

OÙ SONT LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ SUR LES AGENDAS DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE

TUNISIE : PAS DE DEMOCRATIE SANS LES FEMMES !

Mounira Hammami

Rôle des femmes dans la construction démocratique

La Tunisie est un pays qui est souvent cité comme celui d'une exception dans le monde arabo-musulman en raison du statut privilégié dont les Tunisiennes jouiraient. La Tunisie est également citée depuis le déclenchement des révolutions arabes, comme une autre exception, car elle demeure à ce jour le seul pays qui a réussi à garder le cap de sa transition démocratique.

Le statut des femmes tunisiennes et le rôle qu'elles ont joué durant la Révolution et la transition démocratique sont-ils des facteurs de réussite de cette transition ?

Répondre à cette question nous amènera à examiner deux des nombreuses revendications du mouvement féministe tunisien :

- **La parité effective dans les instances élues**
- **L'égalité dans l'héritage**

Ces deux exemples vont nous aider à voir si droits des femmes et marche vers la démocratie ont suivi ou non la même trajectoire.

La lutte des Tunisiennes avant la Révolution

Le cas de la Tunisie s'inscrit dans une mouvance émancipatrice portée par des femmes et des hommes à la faveur des mouvements de lutte pour l'indépendance.

Tahar Haddad, penseur, homme politique et syndicaliste tunisien fut un des premiers à soulever la question du statut personnel des femmes dès 1930 défendant l'égalité totale y compris en matière d'héritage.

Dès l'indépendance, en 1956, Habib Bourguiba, premier président tunisien intègre la question de l'émancipation de la femme aux réformes préconisées : droit de vote pour les Tunisiennes, scolarisation des filles obligatoire et gratuite, Code du Statut Personnel, abolissant la polygamie et la répudiation et instituant le mariage civil.

À partir du milieu des années 60, la Tunisie est marquée par un féminisme d'État, avec la récupération politique par l'ancien régime. C'est ainsi que des femmes se sont engagées de manière plus large dans la lutte contre ce régime et ses orientations politiques et économiques, au sein des syndicats, des quelques partis d'opposition, des mouvements étudiants et des organisations de défense des libertés et des droits humains dénonçant les falsifications d'élections et les atteintes aux libertés. Les plus féministes parmi elles créent, dès 1989, l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD l'Association Tunisiennes des Femmes Démocrates (ATFTD) en vue de contrecarrer le discours féministe officiel et porter la bataille contre le patriarcat dominant.

OÙ SONT LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ SUR LES AGENDAS DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE

Déjà s'annoncent quelques prémises de 2011 avec notamment les grèves des ouvrières du textile au Centre du pays en 2005 et le mouvement du bassin minier de Gafsa où les militantes de ces deux associations avec d'autres acteurs de la Société civile ont participé aux mouvements sociaux de 2008.

ET VINT LA REVOLUTION DE 2011...

Là encore une large participation aux mobilisations politiques et populaires après le 14 janvier 2011 : sittings, manifestations, participations aux grèves générales, régionales périodiques organisées par l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, le Conseil de l'Ordre des Avocats, la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme....

Dès lors, des militantes vont exiger de peser sur les prises de décisions de la période de transition. C'est ainsi qu'elles investissent 3 instances importantes où les choix politiques s'avèrent déterminants pour l'avenir de la transition démocratique.

- **la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution et la Réforme politique et de la transition démocratique** pour veiller à la réforme de l'État et des processus électoraux de l'assemblée : **plus de 23 % de femmes** y siègent (préparation des textes juridiques notamment ceux organisant les élections de l'Assemblée constituante de 2011)
- **La Commission nationale d'établissement des faits sur les affaires de malversation et de corruption de l'ancien régime** dont les membres sont choisis en raison de leur indépendance : sur les **15 membres 9 sont des femmes.**
- **la Commission nationale d'investigation sur les dépassements et les violations durant la Révolution** : **les femmes** constituent **la moitié des** membres de cette commission.

Plus tard, des organisations de la société civile se sont restructurées et nombre d'entre elles se trouvent **présidée par une femme** comme :

- Instance vérité et dignité
- L'Organisation nationale de lutte contre la torture
- Amnesty international (section de Tunisie)
- La Commission de lutte contre la traite des personnes
- Le Syndicat national des journaliste tunisiens
- Le Syndicat des magistrats tunisiens....

Ainsi les femmes se sont imposées comme des actrices essentielles durant la révolution : blogueuses, journalistes, avocates, simples citoyennes décidées à faire avancer le mouvement des droits humains par des alliances inter-associatives et un partenariat avec les nouvelles associations féministes qui ont vu le jour dans les différentes régions du pays et ce dès 2012 (séminaires, tables rondes, médias alternatifs, pages FB..) tout était à prendre pour expliquer, convaincre, dénoncer, etc.

OÙ SONT LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ SUR LES AGENDAS DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE

A ce propos, la cheffe de la diplomatie européenne Catherine Ashton et la Vice Présidente de La CE en témoignent en affirmant que « *les femmes ont joué un rôle crucial dans le déclenchement des mutations en cours. Dans un climat de violence elles se sont engagées dans la lutte pour le changement* ».

Vint ensuite l'étape de l'écriture de la Constitution (saga de l'écriture de la Constitution)

L'expérience de l'engagement féminin pendant cette étape demeure intéressante.

Les différentes versions de la Constitution ont fait l'objet de débats, de mobilisation avec les autres acteurs de la société civile, de vrais bras de fer avec les islamistes pour aboutir à un remodelage du projet qui s'est vu expurgé des éléments polémiques et conflictuels. (la charia n'est plus source des lois, suppression de la notion de complémentarité des femmes par rapport aux hommes, le discours est féminisé, l'article sur le droit à l'éducation est réécrit....)

Maintenant où en est-on ?

Comme je l'ai annoncé au début, deux exemples significatifs pour les droits des femmes et l'évolution de toute la société suffisent pour brosser un **tableau en demi-teinte** :

- I- La question de la parité
- II- Le projet sur l'égalité dans l'héritage

Dès les premières élections les féministes se sont mobilisées pour imposer le choix historique de la parité sur les listes électorales. « Une décision que certains observateurs ont qualifié de glorieuse pour le processus de la transition. Bien évidemment les militantes et militants féministes voient dans cet acquis la concrétisation de la place égalitaire dont jouit la femme au sein de la société tunisienne.

Le **processus est pourtant lacunaire, les femmes n'ont finalement représenté que 5% des têtes de listes** pour les élections de 2011 la très grande majorité des têtes de liste étant des hommes, avec pour résultat seuls, 24 % des sièges reviennent à des femmes (31% suite à des nominations d'hommes au gouvernement)

Même scénario en 2014 où malgré la parité respectée par toutes les listes candidates on passe de 24% à 32%.

Ce déséquilibre a amené les féministes et leurs alliés à plaider pour **la parité horizontale**, (permettez-moi de clarifier...) la loi est adoptée dans ce sens pour les élections municipales : toutes les listes électorales comporteront un nombre égal de femmes et d'hommes tête de listes ; **la parité verticale** exige, quant à elle, une alternance entre hommes et femmes au sein même de la liste.

Résultat !

Le 06 Mai 2018, les premières élections municipales font parvenir 47% de femmes aux conseils locaux (dont 20% sont élues comme Présidentes du conseil).

Arrivent les élections législatives de 2019 !

OÙ SONT LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ SUR LES AGENDAS DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE

Nouveau combat, nouvelles mobilisations pour inclure, comme l'exigeait le nouveau contrat politique et social le principe de parité horizontale dans le code électoral qui a pourtant connu d'autres amendements, mais cette révision relative à la parité n'a même pas été examinée !

Résultat : 14% sont têtes de listes !!

Un recul notoire pour le taux des femmes élues au nouveau Parlement : à peine 23% !

Donc même si nous nous sommes félicitées au début de la transition de l'adoption de ce principe (certains observateurs ont parlé de révolution dans la *Révolution !*), **force est de déplorer** les hésitations voire les retours en arrière liés à l'institution de la parité alors que ce principe est l'un des points fondamentaux de la transition démocratique et un important facteur de renouvellement de la classe politique .

Deuxième exemple : L'égalité dans l'héritage

Même constat, mêmes hésitation, mêmes résistances et mêmes contradictions !

Le projet de loi pour l'égalité dans l'héritage a été approuvé par le gouvernement en 2018 et présenté au parlement tunisien avant la fin des vacances parlementaires.

La société civile s'est organisée dès le début du processus : Une coalition nationale composée de plus de 80 ONG œuvrant pour les droits humains, une marche de plusieurs milliers de femmes et d'hommes pour faire pression sur les député-e-s et pour pousser la Commission parlementaire compétente à le soumettre à la plénière générale, à organiser les auditions des différentes parties en charge du dossier.

RIEN N'Y FAIT ! Le projet croupit encore dans les placards de l'assemblée et se trouve totalement ignoré !

Le seul avantage est que le débat sur cette question qui était considérée comme un tabou, est passée des sphères fermées à la place publique porté par les médias, les associations locales... qui ont diffusé nos 20 arguments : constitutionnels, socio-culturels, religieux....

Pendant toute la campagne électorale de 2019 tous les partis ont été interpellés sur cette réforme, seule une minorité se sont clairement prononcés pour, les autres se sont cachés derrière des faux semblants habituels comme « *ce n'est pas le moment* », « *la société n'est pas assez mûre pour cette réforme* », « *les priorités sont ailleurs* », « *vous touchez aux principes du Coran* » etc.

Parlons, pour terminer, du Président de la République nouvellement et démocratiquement élu

Alors que pendant la campagne présidentielle le candidat Kaies Saïd a affirmé son rejet de cette réforme considérant que cette demande n'émane pas de la société tunisienne et que le Coran a tranché clairement cette question, voilà que dans son discours d'investiture (il y a exactement une semaine !), le Président Kaies Saïd a parlé des droits des femmes, en affirmant qu'il « ***n'est pas question de toucher à ces droits*** », que ces droits « ***seront préservés qu'ils ont grandement besoin d'être développés*** surtout « ***sur le plan économique et social*** » et a ajouté que « ***la dignité de la patrie réside dans la dignité de ses citoyens et ses citoyennes sur un même pied d'égalité*** ».

OÙ SONT LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ SUR LES AGENDAS DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE

Si l'ont traduit ces propos en mesures concrètes, il faudra légiférer donc par rapport à l'égalité dans l'héritage puisque cela relève des droits économiques des femmes, de l'égalité d'accès aux ressources et de l'égalité de partage des ressources !

En conclusion

La Tunisie persévère dans l'action démocratique mais elle a besoin de vaincre ses vieux démons, elle doit sortir de la posture identitaire et idéologique et dépasser cette ambivalence entre référence à l'Islam / référence à un Etat civil, référence à des spécificités culturelles / droits universels , vision traditionnaliste de la société/ vision moderniste. ..

La lutte pour une société progressiste continue, un travail plus approfondi doit être orienté vers les jeunes et une classe politique qui doit en finir avec la polarisation entre modernisme et conservatisme.

Mais pour finir sur une note optimiste, je dois rappeler que certains de ces débats ont été tranchés dans la nouvelle Constitution tunisienne qui reste un garde-fou de taille pour aller vers une vraie démocratie et reprendre la phrase d'un des militants tunisiens :

« La démocratie est un processus d'apprentissage, pour ceux qui la prennent au sérieux, avant de devenir un état d'esprit ».